DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

Commune de **BELLEVAUX**

REVISION N°1 DU P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFEE N°3

PLAN N° **1.3**

PLAN DE ZONAGE

APPROBATION	JUIN 2017	Ech : 1/5 000e
16-05-1987	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
23-02-2006	APPROBATION	REVISION N°1
01-09-2009	APPROBATION	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
01-09-2009	APPROBATION	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2
02-03-2010	APPROBATION	REVISION SIMPLIFIEE N°2
21-02-2011	APPROBATION	MODIFICATION N°1
13-06-2017	APPROBATION	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

PRESENTE PAR : DESSINE PAR : DATE DE PUBLICATION :

Arch. Pascal GIANNO
Arch. Alain HULOT
ATELIER A2E

Architecte 74 Faverges (74) - Architecte 73 Chambéry
30, Grande Rue 74200 THONON les bains

Tél : 04 50 36 11 67
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.a2e@wanadoo.fr

LEGENDE :

- Espaces boisés classés art. L. 130.1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
- Numéro de l'emplacement réservé, (voir liste des emplacements réservés)
- Cheminement piéton
- Bâtiment remarquable art. L. 123-1-5° du code de l'urbanisme
- Bâtiment d'alpage remarquable art. L.123-1-5° du code de l'urbanisme
- Siège d'exploitation agricole
- Arbres ou alignement d'arbres repérés au titre de l'article L.123-1 5° du code de l'urbanisme
- Reprérage d'une ancienne décharge réhabilitée
- OA n° Secteur soumis à Orientation d'Aménagement (se reporter utilement au cahier des orientations d'aménagement)
- Chemin piétonnier
- Piste ski de fond
- Recul de 10, 15 ou 18 m par rapport à l'axe de la route départementale hors agglomération

PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (cf. document du P.E.R. pour détails)

- Risques forts
- Risques modérés

LES ZONES URBAINES

UA(ca), UA(c)	
UB(a), UB(ca), UB(c)	
UBa(ca), UBa(c)	
UBh(ca)	
UBp(a)	
UBp(c) , UBp(ca)	
UX(ca)	
UXb(ca)	

LES ZONES A URBANISER

AU	
AUb(c)	
AUx(c),	

LES ZONES AGRICOLES

A	
Aa	
Ah	
Ap	

LES ZONES NATURELLES

N	
Nc	
Ns	
Nh	
Nig	
Nj	
Nl	
Ns	

(a) : assainissement autonome
(ca) : assainissement collectif autonome transitoire
(c) : assainissement collectif

DROIT DE PREMPTION URBAIN :
Institué par délibération du Cdd en date du 23-02-2006 : La totalité des zones U, AU et Au indicées est soumises au régime juridique du D.P.U. (Art 6 de la loi N° 85729 du 18.07.1985 et Art 5 bis de la loi N° 67557 du 31.07.1967).

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de référence sur le plan	DESTINATION	SURFACE en m² (indicative et susceptible d'ajustement)	BENEFICIAIRE (Collectivité ou service public)
	CHEMIN		
1	Aménagement de la voie communale face au cimetière à 4 m de plateforme	300 ml	Commune
2	Aménagement du carrefour de la RD 32 et de la RD 32 a à 6 m de plateforme	400 m²	Commune
3	Création d'un cheminement piéton le long de la voirie des chavilles à 2 m de plateforme	300 ml	Commune
4	Création d'un cheminement piéton le long de la voirie du Tertre à 2 m de plateforme (RD32)	150 ml	Commune
5	Création d'un chemin piétonnier de 2 m de plateforme	200 ml	Commune
6	Aménagement de la voie communale n° 2 à 6 m de plateforme	300 ml	Commune
7/14	Aménagement du carrefour entre la RD32 et la RD32 a à 15 m de plateforme	500 m²	Départemental
8	Aménagement de la voie communale n° 2 à 6 m de plateforme de la Cour	400 ml	Commune
9	Aménagement de la voie communale n° 2 à 6 m de plateforme de la Cour	400 ml	Commune
10	Aménagement de la voie communale n° 2 à 6 m de plateforme de la Grand à 8 m de plateforme	170 ml	Commune
11	Aménagement d'un parking au lieu dit Lambda (Bruyère)	500 m²	Commune
12	Aménagement du carrefour au lieu dit Lambda, en limitrophe de Bellevaux	400 m²	Commune
13	Aménagement du carrefour au lieu dit Lambda	200 m²	Commune
15	Aménagement d'un parking au lieu dit Le Pré	300 m²	Commune
16	Aménagement d'une voie d'accès au cimetière du Rocher à 4 m de plateforme	200 ml	Commune
17	Aménagement d'une voie d'accès au cimetière de Vallons Nobis à de plateforme	300 ml	Commune
	PARKING		
18	Création d'un parking au lieu dit Le Cimetière, en limitrophe de Bellevaux	4000 m²	Commune
19	Création d'un parking au lieu dit Le Cimetière	1000 m²	Commune
20	Création d'un parking à Entremont	400 m²	Commune
21	Création d'un parking aménagé au lieu dit Vallevaux	1 000 m²	Commune
22	Création d'un parking aménagé en limitrophe de Bellevaux au lieu dit Les Moulins Anciens	1 000 m²	Commune
23	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins	400 m²	Commune
24	Création d'un parking à la chapelle de la Cluse	300 m²	Commune
25	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins, en limitrophe de la route départementale	500 m²	Commune
26	Création d'un parking au lieu dit Les Chavilles, au lieu dit Les	500 m²	Commune
27	Création d'un parking au lieu dit Le Pont, au niveau du terrain d'aéromodel	800 m²	Commune
28	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins	400 m²	Commune
29	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins	1 000 m²	Commune
30	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins, en limitrophe de la commune de Vallon (agrandissement)	1 000 m²	Commune
31	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins	1 000 m²	Commune
32	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins, au lieu dit Le Grand	1 000 m²	Commune
33	Création d'un parking à proximité du cimetière de Vallons Nobis	1 000 m²	Commune
34	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins, en limitrophe de la commune de Vallon	1 000 m²	Commune
35	Création d'un parking au lieu dit Les Moulins, en limitrophe de la commune de Vallon	1 000 m²	Commune

Voirie, création de plateforme comprenant la chaussée et les accotements au niveau